

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES

Association des Copropriétaires (ACP)

Immeuble sis Rue du Canada 77, 1190 Forest

1. Date, heure et lieu de l'assemblée

L'assemblée générale de l'Association des Copropriétaires de l'immeuble sis **Rue du Canada 77, 1190 Forest** s'est tenue **ce jour**, le 29 Janvier 2026, à Forest.

2. Présences et représentations

Sont présents ou valablement représentés tous les copropriétaires de l'immeuble.

L'assemblée constate que le quorum requis par la loi et le règlement de copropriété est atteint et peut dès lors valablement délibérer.

3. Constitution du bureau

L'assemblée désigne :

- **Président de séance** : Monsieur **Nicolas Jacquet**
- **Secrétaire de séance** : Monsieur **Nicolas Jacquet**

Le président accepte sa fonction et ouvre la séance.

4. Ordre du jour

1. Désignation d'un représentant de l'ACP pour la signature d'une convention de syndic
 2. Désignation d'un représentant de l'ACP pour l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'ACP
 3. Divers
-

5. Délibérations et décisions

5.1 Désignation d'un représentant pour la signature d'une convention de syndic



L'assemblée générale, après discussion,
décide de mandater Monsieur Nicolas Jacquet, copropriétaire,
en qualité de représentant de l'Association des Copropriétaires,
avec **plein pouvoir** pour :

- représenter l'ACP,
- **signer la convention de syndic de copropriété avec la société Easy Syndic**,
- accomplir toutes les démarches nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

La décision est adoptée à la majorité requise.

5.2 Désignation d'un représentant pour l'ouverture d'un compte bancaire

L'assemblée générale
décide de mandater Monsieur Nicolas Jacquet,
en qualité de représentant de l'Association des Copropriétaires,
avec **plein pouvoir** pour :

- représenter l'ACP auprès de tout établissement bancaire,
- **ouvrir un ou plusieurs comptes bancaires au nom de l'Association des Copropriétaires**,
- signer tout document utile ou requis à cet effet.

La décision est adoptée à la majorité requise.

6. Clôture de la séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance à **[heure de clôture]**.

Le présent procès-verbal est rédigé, lu et approuvé, puis signé par le président et le secrétaire de séance.



Fait à Forest, le 29 Janvier 2026

Le Président de séance,

Signature : _____

Nicolas Jacquet

Le Secrétaire de séance

Signature de tous les copropriétaires : _____

